

N° 92
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

17 avril 2015

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord
entre le **Gouvernement de la République française**
et le **Gouvernement du Royaume des Pays-Bas**
relatif à la coopération insulaire en matière policière
à Saint-Martin*

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (14^{ème} législ.) : 1961, 2649 et T.A. 488.

Sénat : 355, 384 et 385 (2014-2015).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas relatif à la coopération insulaire en matière policière à Saint-Martin (ensemble deux annexes), signé à Paris le 7 octobre 2010, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 17 avril 2015.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

⁽¹⁾ *Nota* : voir le document annexé au n^o1961 (AN, 14^{ème} législ.)